

## Lettre aux 484 agents ayant votés pour Force Ouvrière

Contact: 06 12 11 26 61 / [fory@adp.fr](mailto:fory@adp.fr) / [adp.forceouvriere@gmail.com](mailto:adp.forceouvriere@gmail.com)

Cher(e) collègue,

Tu fais parti(e) des 484 agents d'ADP à avoir voté pour le syndicat FO ADP lors des élections professionnelles. Nous souhaitons par ce courrier non seulement te remercier chaleureusement pour ton soutien mais partager avec toi quelques éléments d'analyses et soumettre à ta réflexion quelques pistes de réflexions pour la suite.

### Deux conséquences immédiates pour le syndicat FO ADP.

**La première conséquence :** Le syndicat FO ADP retrouve sa représentativité et retrouve l'ensemble des capacités notamment sa présence aux négociations pour porter les revendications à partir des besoins des agents, les moyens syndicaux, et sa capacité à établir le rapport de force notamment par le préavis de grève.

**Nos élus au CSE sont**

**Fabrice Criquet, Goundo Doucoure, Hernani Vieira, Patricia Ensigna, Emmanuel Duchemin-Humbert, Stephanie Muller, Patrice Dorat, Isabelle Lordelot,**

**La seconde conséquence :** Une augmentation des élus FO au CSE (passant de 4 à 8) et la possibilité pour le syndicat FO ADP

de désigner des représentants du syndicat au-delà de ces élus (représentants de proximité, délégués syndicaux, etc...)

*Les instances du syndicat vont se réunir car cela nécessite de se réorganiser au regard de la nouvelle situation et d'attribuer les différents mandats afin de répondre aux mieux pour la défense des revendications.*

Certaines désignations relèvent du syndicat comme les délégués syndicaux. D'autre relèvent du CSE qui se mettra en place au mois de janvier prochain. Bien entendu, nous reviendrons vers toi pour vous tenir informer des différentes désignations.

### Le syndicat FO ADP progresse de 110 voix : Un choix conscient des agents ADP !

Tu trouveras ci-dessous quelques informations factuelles de cette élection et quelques éléments d'analyses par rapport à 2019 (dernières élections)

#### 1) Le taux de participation et nombres de voix par rapport à 2019

	nbre de voix				participat* globale
	inscrit	votant	blanc	exprimés	
2019	6428	4613	148	4464	71.76

	nbre de voix				participat* globale
	inscrit	votant	blanc	exprimés	
2023	6361	4304	121	4183	70.61

Si nous constatons un taux de participation sensiblement identique 70.61% cette année contre 71.76% en 2019, il faut constater une baisse du nombre d'inscrits (agent pouvant voter) qui est le résultat de la politique de suppression d'emploi de la direction. Il faut également constater une baisse du nombre de votant de 309.

#### 2) Les résultats d'ensemble.

Résultat 2019						
	FO	CGT	CFE-CGC	CFDT	UNSA SAPAP	SUD
VOIX	374	1357	1462	421	775	76
%	8.38%	30,40%	32.75%	9.43%	17.36%	1.75%

Résultat 2023						
	FO	CGT	CFE-CGC	CFDT	UNSA	SAPAP
VOIX	484	1325	703	1021	397	253
%	11.57	31.68	16.81	24.41	9.49	6.05

**Les deltas entre 2019 et 2023 démontrent  
+110 voix pour Force ouvrière  
-32 voix pour la CGT**

**-759 voix pour la CFE-CGC  
+600 voix pour la CFDT  
-125voix pour si on cumule les résultats UNSA et SAPAP.  
Sud disparaît**

Chacun peut constater :

La plupart des syndicats perdent des voix sauf le syndicat CFDT et le nôtre : le syndicat FO.

Ont été sanctionnés les syndicats qui ont signé l'accord de fin de grève du 13 juillet 2021.

La CFDT progresse mais profitant d'un mercato syndical organisé quelques semaines avant les élections permettant à certains de se redorer la chasuble entachée par l'accord du 13 juillet 2021.

Dans ces conditions, avec 110 voix et 3 points de représentativité de plus par rapport à 2019, FORCE OUVRIERE est le seul syndicat qui progresse nettement sur une ligne

revendicatives claire et nette tout en sachant que 80% des 484 se sont identifiés comme votant FO.

## C'est d'abord et avant tout: Un choix soutenant des revendications précises !

Nous osons penser que le choix des 484 est un soutien net aux revendications élaborées et portées par le syndicat FO que nous rappelons ici.

### DEFENSE DU STATUT DU PERSONNEL

Non à la suppression de l'ancienneté, des échelons, du PECULE pour les cadres  
Retour aux mêmes SUFA et à l'ICPL d'avant PACT (fin du forfait et de la cristallisation).

### AUGMENTATION GENERALE DES SALAIRES

Les grilles d'échelons et les traitements de base découlent du statut. La défense du statut est donc indissociable des augmentations générales de salaire et une revalorisation de l'ensemble des grilles en s'appuyant sur ce qui a été déjà réalisé pour les pompiers et les SIAPP.

### JO 2024

Garanties écrites sur le respect des prises de CP (sans restriction ni limitation);

Retour aux jours de bonification (d'avant PACT) pour l'incitation à poser des congés hors période ;  
Absence de sanction en cas de retard sur la prise de poste ;

### PLAN D'EMBAUCHE D'URGENCE DANS TOUS LES SERVICES

S'appuyant sur la titularisation en CDI des alternants

### DEFENSE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Arrêt des réorganisations à marche forcée n'ayant qu'un but : s'accommoder du sous-effectif.

### ENVIRONNEMENT

Attribution d'un budget afin d'allouer une prime et l'établissement d'un prêt à taux zéro pour tout agent qui achèterait un véhicule électrique et/ou hybride ;  
Garantie écrite du maintien de la gratuité à l'accès et à la recharge aux bornes électriques ;

### PRIVATISATION D'ADP

La privatisation : c'est la fin des activités de services publics et du statut du personnel. FO s'opposera par tous les moyens à la privatisation d'ADP.

## C'est aussi le choix d'une méthode : FO le syndicat qui fait ce qu'il dit et qui dit ce qu'il fait:

Le syndicat appartient aux syndiqués, à celui qui paye une cotisation.

Mais le mouvement pour obtenir gain de cause appartient aux collègues mobilisés, syndiqués ou non !

Nombres de collègues peuvent témoigner de la méthode utilisée au cours de ces 4 dernières années. La méthode se résume ainsi : l'orientation et les revendications du syndicat FO est définie par les syndiqués réunis dans les instances du syndicat : congrès, conseil syndical, assemblée de syndiqués, ...

L'orientation et les revendications sont ensuite soumises aux collègues de travail afin de décider comment les faire aboutir. Les agents ainsi peuvent décider librement et en toute connaissance de cause des suites à donner.

C'est avec cette même méthode que nous avons abordé les élections professionnelles. Les syndiqués et militants FO ont élaboré les revendications portées pendant les élections. C'est le mandat du syndicat et nous le soumettons à la discussion des collègues.

## Et maintenant, quelle suite ?

### Passer du soutien à l'organisation pour obtenir satisfaction sur les revendications !

Tu fais partis de ces 484 agents à avoir soutenus les revendications élaborées par les syndiqués FO. C'est extrêmement positif et à nouveau, nous t'en remercions. Mais si simplement soutenir les revendications suffisaient à les obtenir, cela se saurait depuis très longtemps. Pendant cette campagne, nous enregistrons déjà 6 collègues qui ont décidé de se syndiquer. Ils ne sont pas tenus à un simple soutien. En se syndiquant, ils ont décidé de renforcer l'outil essentiel qu'est le syndicat pour obtenir gain de cause. **Nous te faisons donc deux propositions qui peuvent être complémentaires.**

### Montant des cotisations 2024

Exécution 107 euros/an

Maitrise/Hte maitrise 131 euros/an

Cadre 173 euros/an

Retraité 100 euros/an

Alternants 75 euros/an

### PROPOSITION N°1

#### TE SYNDIQUER

et ainsi renforcer l'outil qu'est le syndicat FO ADP. C'est le meilleur moyen de prendre part aux discussions collectives permettant d'arracher les revendications nécessaires à nos besoins.

### PROPOSITION N°2

#### RESTER EN CONTACT

si à ce stade, tu n'es pas convaincu de la nécessité de te syndiquer, alors nous te proposons de rester en contact et d'établir ensemble un lien régulier.

Qu'en penses-tu ?